



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Somme



Amiens, le 5 octobre 2018

CABINET

Affaire suivie par :
Raphaël TEUF
Chef de cabinet

Ligne directe :
03 22 71 25 79

Fax :
03 22 71 25 13

Mél. :
ce.cab80@ac-amiens.fr

20 bd Alsace-Lorraine
80063 Amiens cedex 9

Monsieur le secrétaire départemental,

Votre courrier en date du 28 septembre 2018 relatif à l'avancement des professeurs des écoles non concernés par une éventuelle accélération de carrière a retenu toute mon attention.

Conscient des conséquences financières engendrées par une non-prise en compte des promotions à l'ancienneté, j'ai l'honneur de vous annoncer que les services mettront tout en œuvre pour permettre aux promus depuis le 1^{er} septembre 2018 de bénéficier de leur hausse de rémunération sur leur paye du mois de novembre 2018.

Vous recevrez une information lors de la prochaine CAPD.

Je vous prie d'agréer, monsieur le secrétaire départemental, l'assurance de ma considération distinguée.

L'inspecteur d'académie,
directeur académique
des services de l'Éducation nationale
de la Somme

Jean HUBAC

Monsieur Maxime PARUCH
Secrétaire départemental
SE-UNSA de la Somme